

Recensement des personnes vulnérables



En cas de déclenchement du Plan Canicule et Plan Grand Froid (niveaux 2 et 3) ou toute autre situation exceptionnelle (crise sanitaire), toutes les personnes qui souhaitent le passage d'un agent communal peuvent se faire connaître en mairie auprès de l'agent d'accueil du CCAS en téléphonant au 05.34.27.31.68, et en laissant leurs nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et numéro de téléphone d'une personne à joindre en cas d'urgence.

Toutes ces informations **strictement confidentielles** seront consignées sur un registre prévu à cet effet.

Comment faire ?

Vous pouvez :

- * [télécharger la fiche de renseignements](#), l'imprimer et la remettre en mairie à l'attention de Mme LANTOINE
- * [OU la remplir directement en ligne](#) et la retourner par mail à : j.lantoine@ville-saint-sauveur.fr



Il est important de laisser les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence afin que la famille puisse être prévenue sans délai.